

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2008**

06 B. 17879

Délibération du Conseil de Surveillance

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
1 M 7

26 FEV. 2009

17872

L'an deux mille huit

Le 25 Novembre 2008, à 17H30 heures

Les membres du Conseil de surveillance de la société **TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT** (la « Société »), sont réunis ce jour sur convocation de leur Président.

Sont présents :

Monsieur Christian Parente
Monsieur Antoine Flamarion
Monsieur Mathieu Chabran
Monsieur Rémi Terrail
Madame Irène d'Orgeval

Pour Tikehau Investment Management
Monsieur Bruno de Pampelonne
Monsieur Guillaume Arnaud

certifié conforme

13/02/09

Le Conseil réunissant ainsi plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Antoine Flamarion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil réunissant ainsi plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Mission de Mr Mathieu Chabran

Sur la recommandation de son Président le Conseil demande à Monsieur Mathieu Chabran d'assurer une mission d'une durée initiale de 6 mois au sein de la Société. Cette mission aura pour objectif, en étroite liaison avec les équipes de direction de la Société, d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle stratégie pour l'organisation et l'orientation de la gestion. Dans le cadre de cette mission, Monsieur Mathieu Chabran aura la responsabilité opérationnelle des différents aspects, stratégie, fund raising, recherche et gestion. Il sera également nommé Directeur Général, et membre du Directoire de la Société pour toute la durée de sa mission.

Le Conseil prend note du compte rendu de la réunion du 24 Novembre entre Mesdames Pauline Leclerc Glorieux, Pauline Gascoin, Monsieur Bertrand Merveille de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et Bruno de Pampelonne, Guillaume Arnaud, Antoine Flamarion et Mathieu Chabran, au cours de laquelle l'AMF a été informée de l'éventualité d'une telle mission et n'a pas soulevé d'objection.

Afin de pouvoir effectuer sa mission, Monsieur Mathieu Chabran présentera sa démission au Président du Conseil, afin de se mettre en congé de ce dernier pour la durée de cette mission.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2008**

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Mathieu Chabran présente sa démission au Président du Conseil, afin de se mettre en congé de ce dernier pour la durée de cette mission.

Il est entendu qu'à la fin de la mission, il sera proposé à la collectivité des associés que Monsieur Mathieu Chabran réintègre le Conseil de Surveillance.

Nomination d'un membre du Directoire

Après avoir pris acte de la démission de Monsieur Yann Seguin de son poste de membre du directoire, le conseil de Surveillance décide de nommer Monsieur Mathieu Chabran en qualité de membre du Directoire de la Société pour toute la durée de sa mission.

Monsieur Mathieu Chabran assumera au sein du Directoire la direction et l'administration de la Société.

Monsieur Mathieu Chabran intervenant aux présentes déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance.

Nomination d'un Directeur Général

Après avoir pris acte de la démission de Monsieur Yann Seguin de son poste de Directeur Général, le conseil de Surveillance décide de nommer Monsieur Mathieu Chabran en qualité de Directeur Général pour toute la durée de sa mission.

Monsieur Mathieu Chabran assumera sous sa responsabilité l'orientation de l'activité de la Société, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

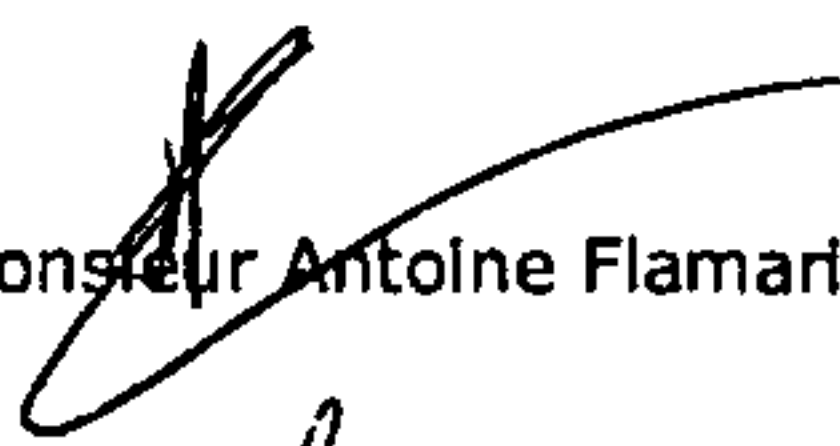
Monsieur Mathieu Chabran intervenant aux présentes déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance.

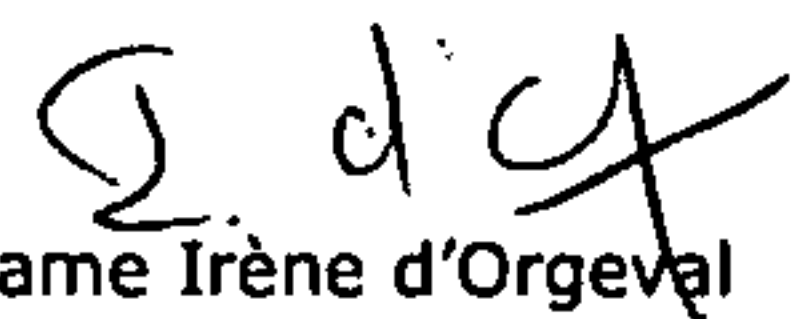
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2008**

Pouvoir pour formalités

Le conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Conseil.


Monsieur Antoine Flamarion


Madame Irène d'Orgeval


Monsieur Mathieu Chabran

Monsieur Christian Parente


Monsieur Rémi Terrail

